

# Evaluations statistiques

Statistiques annuelles 2014, analyse pour l'ensemble de la Suisse



05.01.2015

Centre national de prestations, Ernst Basler + Partner AG, Zollikerstrasse 65, 8702 Zollikon

Evaluations statistiques, Statistiques annuelles 2014, analyse pour l'ensemble de la Suisse

## Remarques préliminaires

Le Programme Bâtiments a été lancé en 2010 et se compose de deux volets:

- Part A: Un volet national commun à l'ensemble de la Suisse et qui subventionne des mesures d'assainissement énergétique portant sur l'enveloppe des bâtiments. Cette partie du programme dispose de 200 millions de francs par an provenant de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.
- Part B: Des programmes supplémentaires cantonaux, pour la promotion des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments. Ce second volet du programme dispose d'un montant maximum de 67 millions de francs par an provenant de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, que les cantons doivent compléter par un montant au moins équivalent. Les subventions cantonales supplémentaires diffèrent d'un canton à l'autre.

Ce rapport contient diverses évaluations statistiques liées exclusivement au volet national A (enveloppe des bâtiments). Les formulaires de demande entrés dans le système de gestion des informations (MIS) et les informations qui peuvent y être consultées constituent la base de ces évaluations statistiques.

## Principaux résultats

Au cours des deux premières années d'exploitation, la demande a largement dépassé les moyens disponibles. Afin de pouvoir garantir la disponibilité des subventions pendant la durée totale du programme et d'optimiser son effet en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, la Confédération et les cantons ont procédé à une adaptation du programme en 2011 ainsi qu'en 2012. Grâce à ces adaptations, le nombre de demandes avec un montant de subvention relativement plus bas a pu être réduit. L'introduction de l'obligation de mesures combinées pour l'assainissement des fenêtres et des façades contribue en outre à subventionner des assainissements qualitativement meilleurs. De plus, le remplacement des fenêtres ne donne droit à une subvention que si les surfaces de façade ou de toit qui les entourent sont elles aussi assainies. Par ailleurs, la taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles fossiles a été augmentée au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette augmentation a également contribué à ce que la disponibilité des moyens financiers puisse être assurée pendant toute l'année.

L'essentiel des statistiques annuelles 2014 en un coup d'œil:

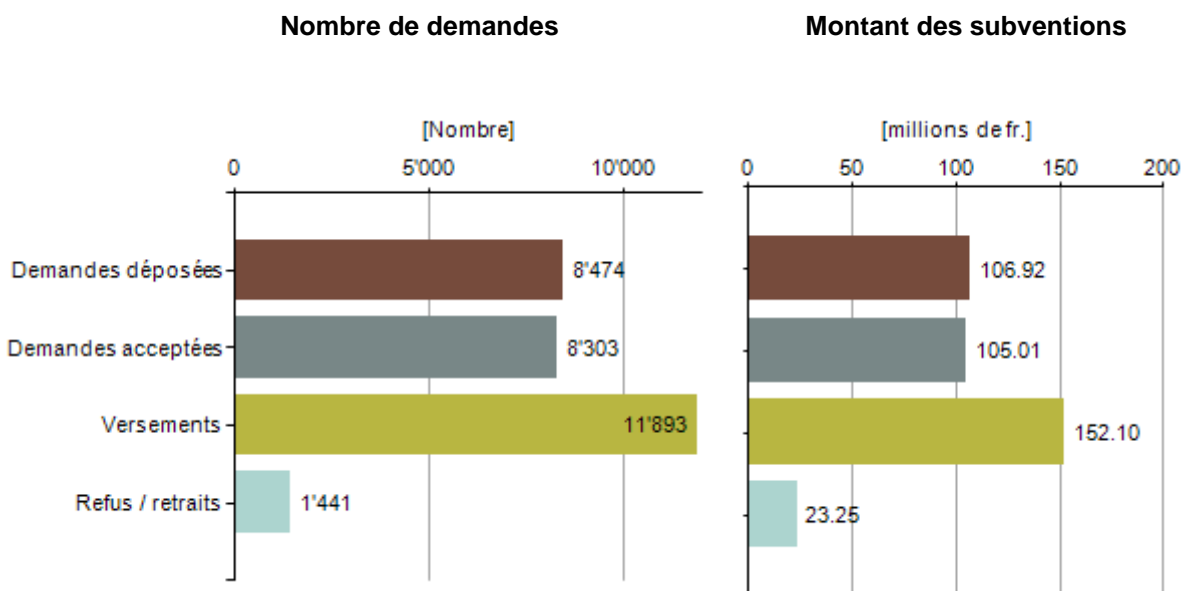
- En 2014, près de 8'500 demandes ont été déposées, représentant un montant total de 107 millions de francs. Le nombre des demandes déposées et les montants de subvention demandés ont ainsi légèrement diminué.
- Près de 12'000 demandes ont été clôturées en 2014 pour un montant total de 152 millions de francs de subventions qui ont pu être versées aux requérants. Ce chiffre est supérieur à celui de l'année précédente, car les demandes de novembre et décembre 2013 n'ont pu être payées que début 2014 pour des raisons de liquidités et ne sont de ce fait visibles que dans le montant de l'année 2014.
- Selon les cantons, sur 1000 bâtiments, 5 à 16 assainissements de bâtiments ont obtenu une subvention du Programme Bâtiments en 2014. Sur l'ensemble de la Suisse, le montant de subvention octroyé en 2014 pour une demande moyenne était de 12'800 francs.
- Grâce aux subventions versées en 2014, une surface de près de 5 millions de mètres carrés au total a été assainie énergétiquement: 370'000 mètres carrés de fenêtres, 2'300'000 mètres carrés de surface de toitures et plus de 1'800'000 mètres carrés de façades.
- Les assainissements de toitures et de façades ont représenté plus de trois quarts des subventions versées. La part des assainissements de fenêtres a diminué de moitié depuis 2012, passant de 20% à 10%, du fait que ceux-ci ne sont plus éligibles à subvention qu'en combinaison avec l'assainissement de la façade avoisinante.
- La plupart des demandes ont été déposées par des personnes privées (75%). Il s'agissait généralement de demandes moins importantes et d'un montant de subvention faible. Les demandes déposées par des personnes morales, des institutions, des pouvoirs publics, etc. ont certes représenté seulement un quart des demandes, mais elles ont affiché un montant de subvention en moyenne trois fois plus important par demande. Environ la moitié des subventions ont été versées à des personnes privées.

## Nombre et montant des demandes

### Aperçu général pour l'ensemble de la Suisse

#### Aperçu

Année 2014, ensemble de la Suisse



	Nombre de demandes	Montant des subventions, en millions de fr.	Subvention moyenne par demande, en fr.
Demandes déposées	8'474	106.92	12'617
Demandes acceptées	8'303	105.01	12'647
Versements	11'893	152.10	12'789
Refus / retraits	1'441	23.25	16'136

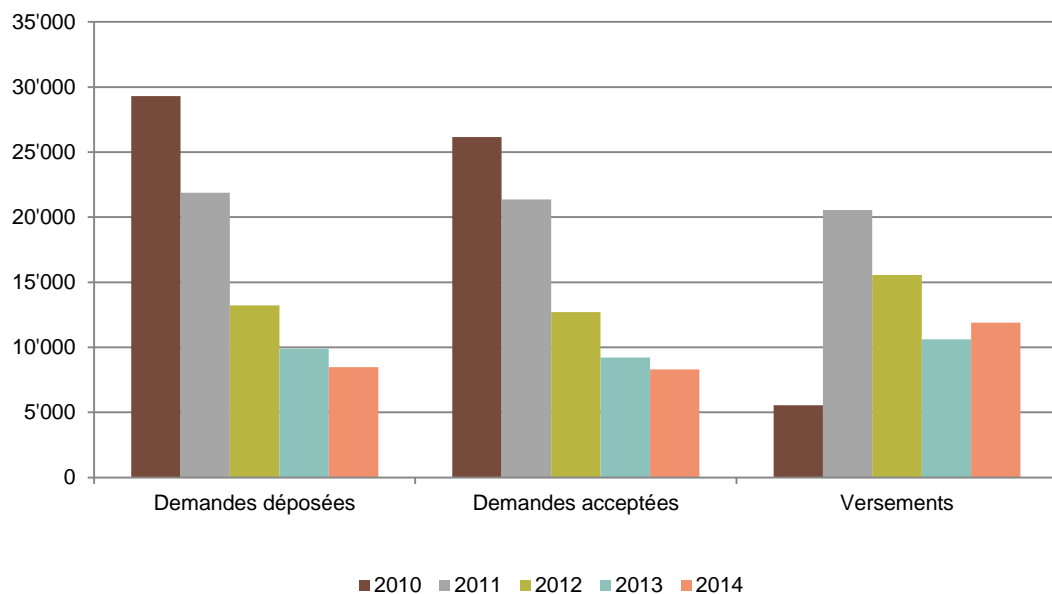
En 2013, 10'000 demandes avaient encore été déposées. Le nombre de demandes déposées a diminué en 2014 à tout juste 8'500. Les montants de subvention demandés se sont également avérés inférieurs à ceux de l'année précédente, passant de 120 millions de francs à 107 millions de francs (voir aussi comparaison annuelle sur la page suivante). Le nombre des demandes terminées et des versements a augmenté par contre de 10'600 à près de 12'000. De ce fait, le montant de subvention versé a augmenté lui aussi de 130 millions de francs à 152 millions de francs. Calculé sur la durée de la mesure d'assainissement, cela correspond à environ 2,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>; si l'on prend en compte tous les bâtiments assainis jusqu'à ce jour grâce au Programme Bâtiments, l'économie réalisée atteint presque 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

Un autre effet des adaptations du programme est l'augmentation de la subvention moyenne depuis le lancement du programme. Ce qui contribue à réduire les frais administratifs par rapport à la subvention. La subvention moyenne par demande déposée est passée de 8'340 francs (2010) à 12'600 francs en 2014.

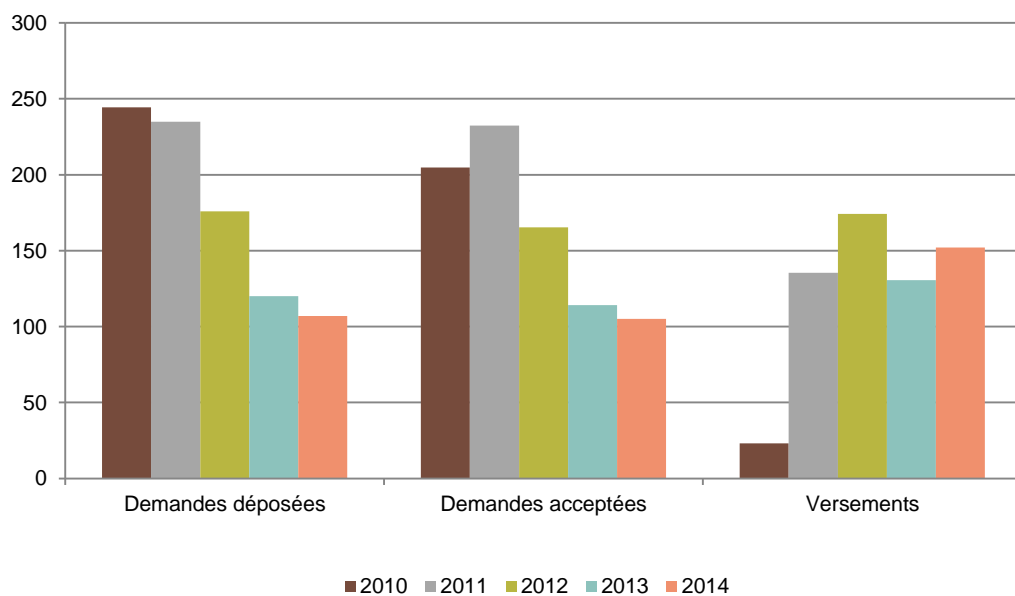
## Evolution du nombre de demandes et du montant de subvention

Toutes les années depuis le lancement du programme (2010), ensemble de la Suisse

### Nombre de demandes

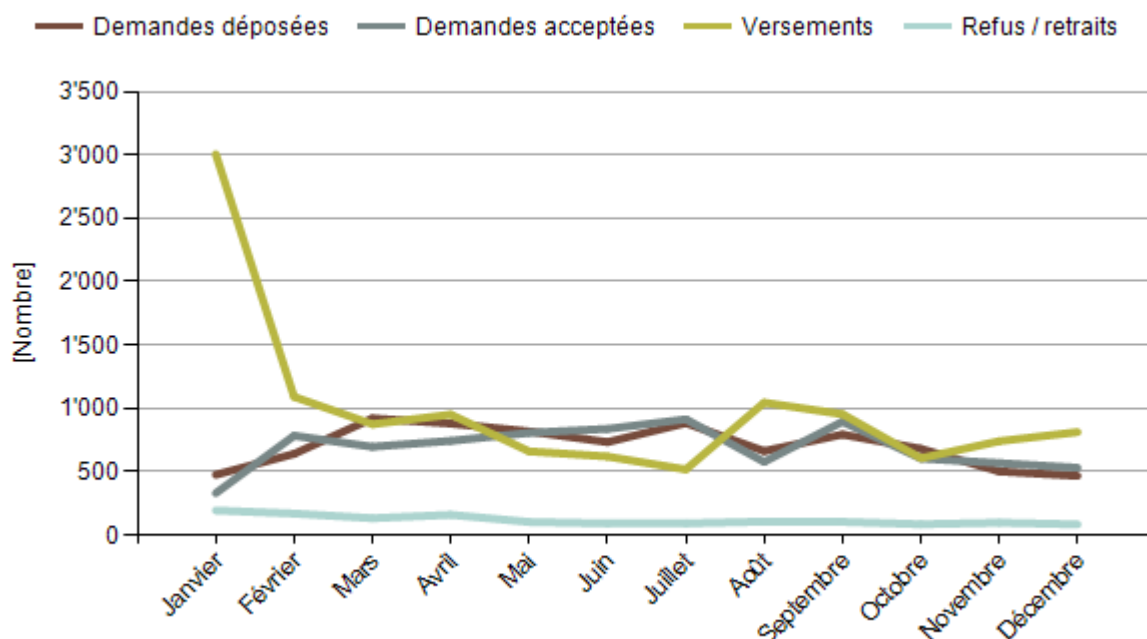


### Montant de subventions (millions de fr.)



## Nombre de demandes par mois (dans MIS)

Année 2014, ensemble de la Suisse



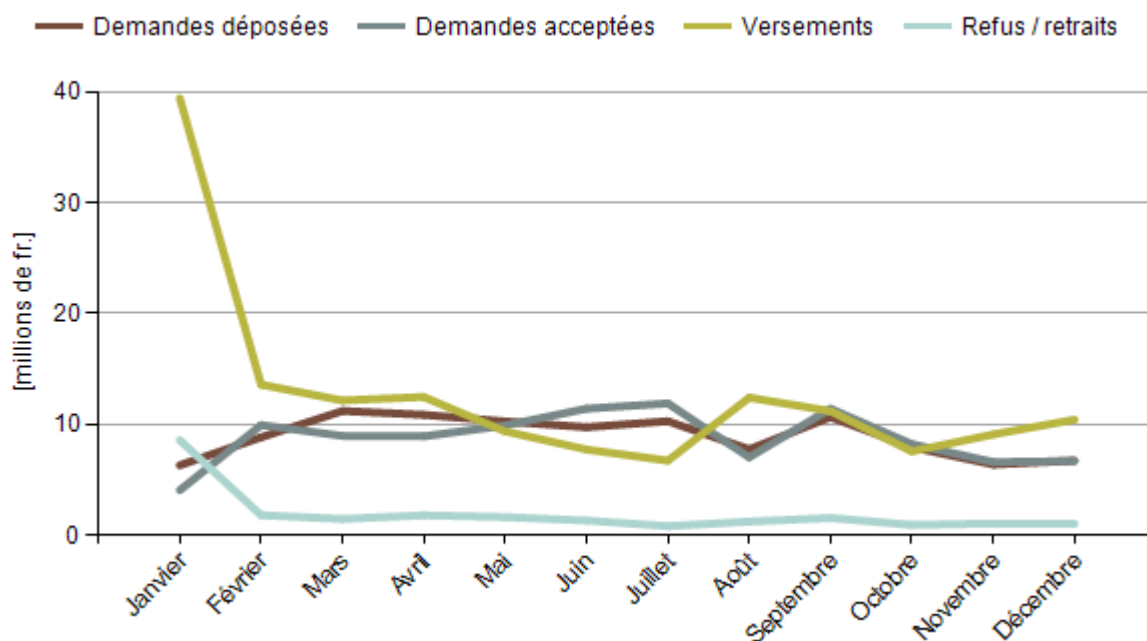
Mois	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Janvier	477	332	3'006	196
Février	642	785	1'092	171
Mars	922	698	876	135
Avril	881	745	952	161
Mai	819	808	662	105
Juin	735	839	621	93
Juillet	885	915	519	94
Août	664	579	1'046	108
Septembre	795	896	955	106
Octobre	682	605	608	87
Novembre	504	569	742	99
Décembre	468	532	814	86
<b>Total</b>	<b>8'474</b>	<b>8'303</b>	<b>11'893</b>	<b>1'441</b>

Le nombre moyen de demandes déposées est généralement plus élevé au printemps et en été que pendant les mois d'hiver. Le nombre de demandes acceptées et de versements par mois dépend entre autres des critères de priorité fixés par les centres de traitement lors du traitement de la demande.

Du fait du grand intérêt suscité par le Programme Bâtiments, les demandes déposées au cours des premières années ont excédé les subventions disponibles. Ceci a entraîné une crise de liquidité pour le paiement des subventions en 2013. De ce fait, les subventions de novembre et décembre 2013 n'ont pu être versées qu'en janvier 2014. Ceci explique l'écart des versements pour le mois de janvier. Depuis 2014, les liquidités sont assurées notamment par l'augmentation de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

## Montant des subventions par mois (dans MIS)

Année 2014, ensemble de la Suisse



Mois	Demands déposées, en millions de fr.	Demands acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Janvier	6.30	4.06	39.41	8.59
Février	8.83	9.94	13.58	1.80
Mars	11.21	8.96	12.15	1.47
Avril	10.86	8.92	12.47	1.79
Mai	10.26	9.89	9.37	1.63
Juin	9.74	11.41	7.73	1.33
Juillet	10.28	11.88	6.73	0.82
Août	7.75	7.03	12.40	1.24
Septembre	10.65	11.41	11.19	1.56
Octobre	7.94	8.21	7.56	0.93
Novembre	6.38	6.60	9.09	1.06
Décembre	6.73	6.70	10.42	1.03
<b>Total</b>	<b>106.92</b>	<b>105.01</b>	<b>152.10</b>	<b>23.25</b>

Les fluctuations saisonnières du montant mensuel de subvention et l'écart des versements en raison de la crise de liquidité en 2013 correspondent aux mêmes fluctuations que pour le nombre de demandes par mois (page précédente).

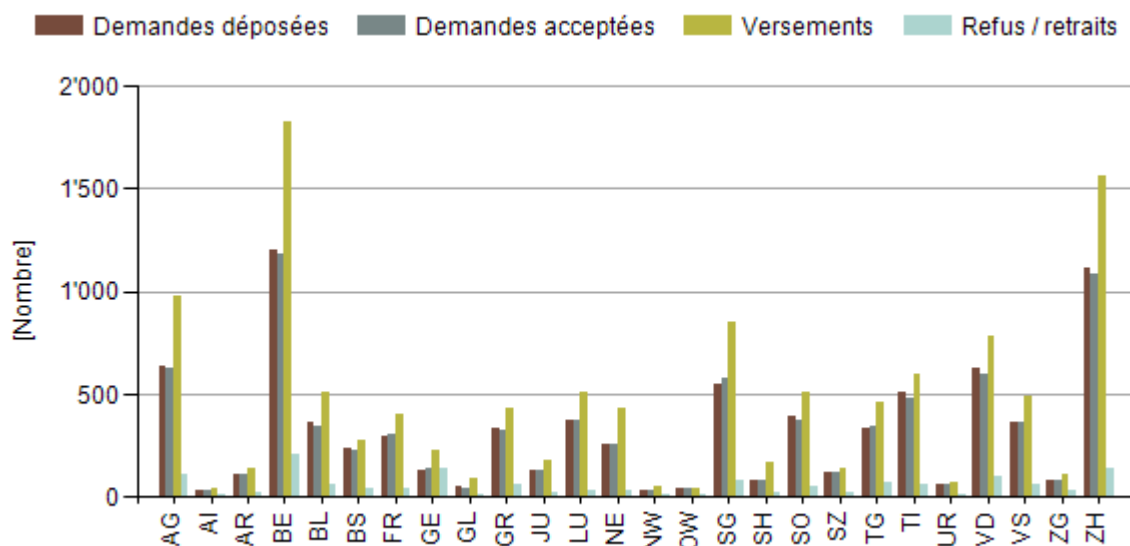
Entre 470 et 920 demandes de subventions ont été déposées chaque mois. Ceci représente un montant allant de 6.3 à presque 11 millions de francs par mois.



## Situation dans les cantons

### Nombre de demandes dans les cantons

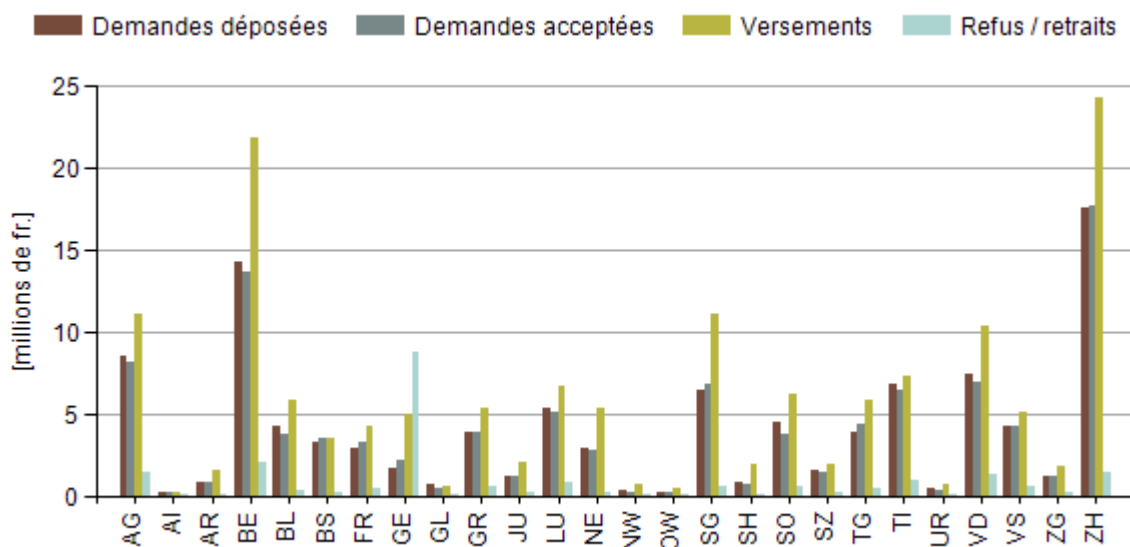
Année 2014, ensemble de la Suisse



Canton	Demandes déposées	Demandes acceptées	Versements	Refus / retraits
Argovie	636	625	981	111
Appenzell Rhodes-Intérieures	34	34	38	2
Appenzell Rhodes-Extérieures	113	107	142	19
Berne	1'206	1'186	1'823	206
Bâle-Campagne	368	343	514	60
Bâle-Ville	239	231	280	46
Fribourg	298	304	402	38
Genève	125	138	223	137
Glaris	55	43	86	11
Grisons	332	320	432	61
Jura	127	128	179	21
Lucerne	374	373	512	36
Neuchâtel	257	255	435	31
Nidwald	32	30	53	2
Obwald	41	40	41	4
Saint-Gall	552	578	855	82
Schaffhouse	76	77	169	22
Soleure	394	371	513	52
Schwyz	120	117	141	19
Thurgovie	338	344	462	72
Tessin	513	477	600	58
Uri	60	57	68	17
Vaud	628	595	780	98
Valais	367	368	495	63
Zoug	78	76	108	30
Zurich	1'111	1'086	1'561	143
<b>Total</b>	<b>8'474</b>	<b>8'303</b>	<b>11'893</b>	<b>1'441</b>

## Montant des subventions dans les cantons

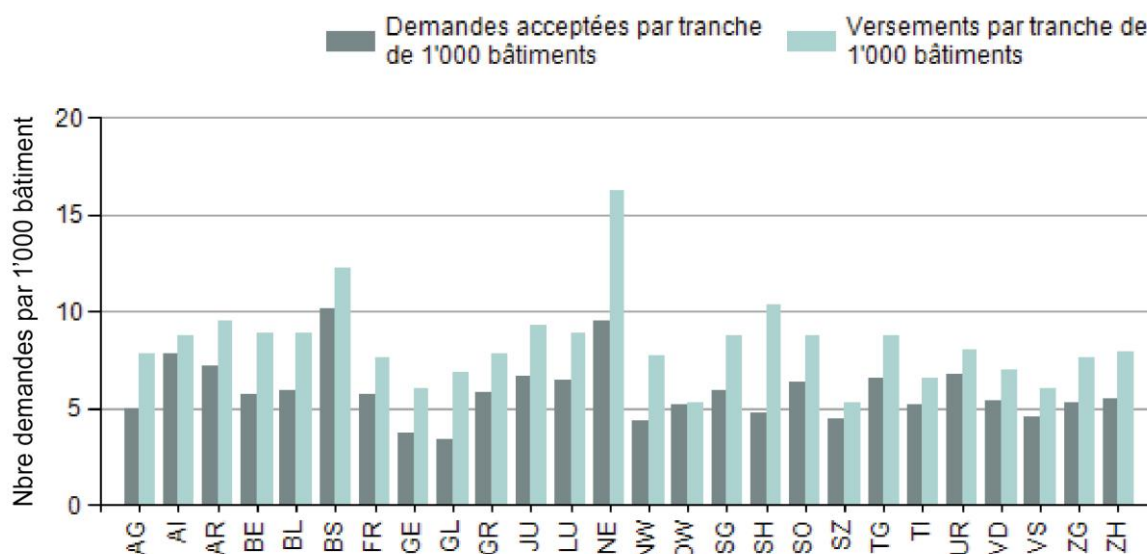
Année 2014, ensemble de la Suisse



Canton	Demandes déposées, en millions de fr.	Demandes acceptées, en millions de fr.	Versements, en millions de fr.	Refus / retraits, en millions de fr.
Argovie	8.61	8.20	11.15	1.50
Appenzell Rhodes-Intérieures	0.27	0.27	0.33	0.00
Appenzell Rhodes-Extérieures	0.93	0.91	1.65	0.11
Berne	14.30	13.70	21.85	2.05
Bâle-Campagne	4.29	3.80	5.83	0.39
Bâle-Ville	3.35	3.58	3.60	0.28
Fribourg	3.00	3.29	4.28	0.48
Genève	1.77	2.17	5.08	8.85
Glaris	0.76	0.52	0.67	0.17
Grisons	3.91	3.89	5.45	0.60
Jura	1.24	1.20	2.08	0.27
Lucerne	5.37	5.21	6.69	0.84
Neuchâtel	2.91	2.88	5.39	0.30
Nidwald	0.38	0.33	0.72	0.02
Obwald	0.33	0.32	0.52	0.06
Saint-Gall	6.54	6.92	11.09	0.69
Schaffhouse	0.89	0.82	1.93	0.19
Soleure	4.54	3.83	6.20	0.68
Schwyz	1.57	1.52	1.98	0.22
Thurgovie	3.91	4.36	5.89	0.48
Tessin	6.88	6.53	7.34	1.04
Uri	0.51	0.44	0.74	0.21
Vaud	7.49	7.02	10.43	1.33
Valais	4.34	4.35	5.14	0.61
Zoug	1.20	1.26	1.82	0.34
Zurich	17.63	17.70	24.25	1.54
<b>Total</b>	<b>106.92</b>	<b>105.01</b>	<b>152.10</b>	<b>23.25</b>

## Comparaison intercantonale du nombre de demandes acceptées et de versements

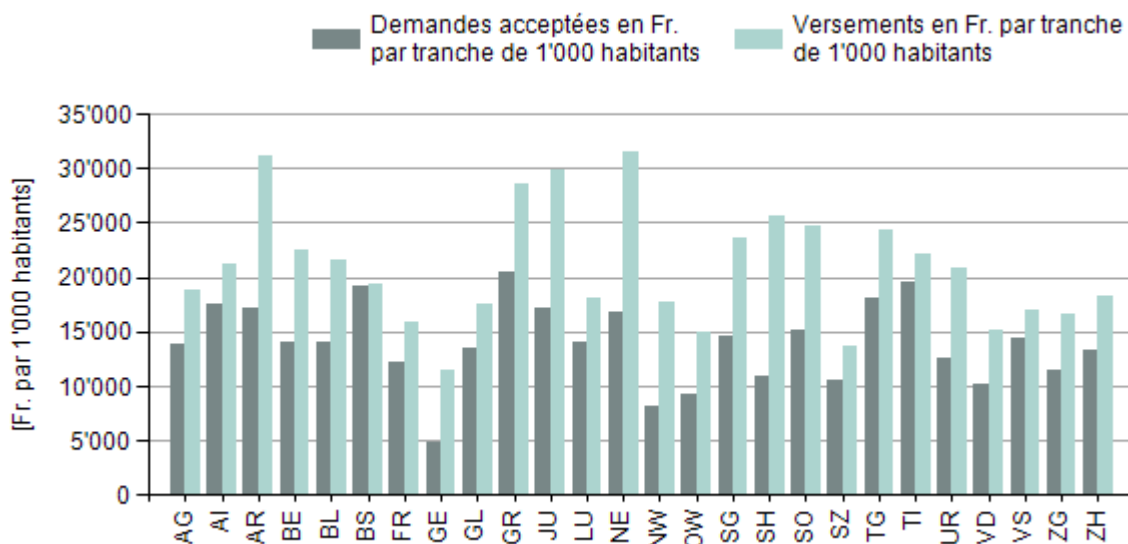
Année 2014, ensemble de la Suisse



Canton	Demandes acceptées par tranche de 1'000 bâtiments	Versements par tranche de 1'000 bâtiments
Argovie	4.99	7.83
Appenzell Rhodes-Intérieures	7.83	8.75
Appenzell Rhodes-Extérieures	7.16	9.50
Berne	5.76	8.85
Bâle-Campagne	5.94	8.90
Bâle-Ville	10.13	12.28
Fribourg	5.75	7.60
Genève	3.76	6.07
Glaris	3.43	6.86
Grisons	5.81	7.84
Jura	6.67	9.32
Lucerne	6.45	8.85
Neuchâtel	9.52	16.25
Nidwald	4.35	7.69
Obwald	5.15	5.28
Saint-Gall	5.95	8.79
Schaffhouse	4.72	10.36
Soleure	6.37	8.81
Schwyz	4.40	5.31
Thurgovie	6.53	8.78
Tessin	5.24	6.59
Uri	6.76	8.06
Vaud	5.35	7.01
Valais	4.51	6.06
Zoug	5.33	7.58
Zurich	5.50	7.90

## Comparaison intercantonale des montants des demandes acceptées et des versements

Année 2014, ensemble de la Suisse



Canton	Demandes acceptées en Fr. par tranche de 1'000 habitants	Versements en Fr. par tranche de 1'000 habitants
Argovie	13'862	18'846
Appenzell Rhodes-Intérieures	17'533	21'311
Appenzell Rhodes-Extérieures	17'178	31'160
Berne	14'130	22'537
Bâle-Campagne	14'012	21'498
Bâle-Ville	19'197	19'299
Fribourg	12'245	15'935
Genève	4'869	11'383
Glaris	13'466	17'474
Grisons	20'444	28'602
Jura	17'177	29'859
Lucerne	14'129	18'140
Neuchâtel	16'823	31'545
Nidwald	8'216	17'633
Obwald	9'278	15'051
Saint-Gall	14'682	23'532
Schaffhouse	10'909	25'565
Soleure	15'190	24'628
Schwyz	10'559	13'764
Thurgovie	18'036	24'355
Tessin	19'611	22'065
Uri	12'613	20'936
Vaud	10'198	15'152
Valais	14'333	16'955
Zoug	11'393	16'531
Zurich	13'278	18'197

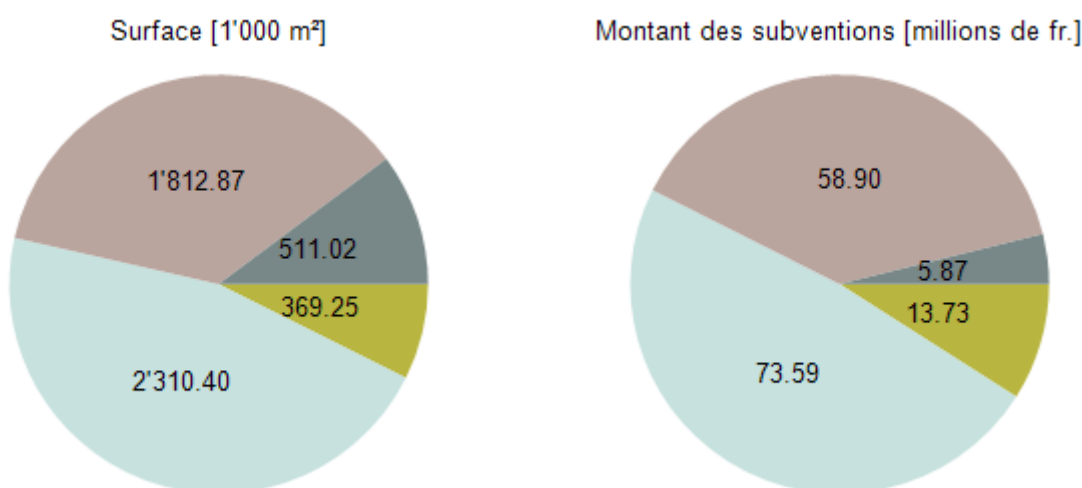
## Analyse détaillée

### Versements par élément de construction

Année 2014, ensemble de la Suisse

Les montants indiqués sont calculés à partir des données relatives aux surfaces et aux subventions correspondantes. Comme les données ont été arrondies, de légères différences avec les montants de subvention effectivement versés s'avèrent donc possibles. Le montant des subventions pour une demande portant sur plusieurs éléments de construction est réparti en conséquence.

Fenêtre Toit Mur extérieur Contre locaux non chauffés



Élément de construction	Surface, en milliers de m <sup>2</sup>	%	Montant des subventions, en millions de fr.	%
Fenêtre	369.25	7.4	13.73	9.0
Toit	2'310.40	46.2	73.59	48.4
Mur extérieur	1'812.87	36.2	58.90	38.7
Contre locaux non chauffés	511.02	10.2	5.87	3.9
<b>Total</b>	<b>5'003.54</b>	<b>100.0</b>	<b>152.10</b>	<b>100.0</b>

Les contributions pour le remplacement de fenêtres ne s'élèvent plus qu'à 30 francs/m<sup>2</sup> depuis fin avril 2012, et le seul remplacement de fenêtres ne donne plus droit à une subvention. C'est pourquoi la part des fenêtres diminue d'année en année tant sur le plan des surfaces que des montants de subvention. La proportion des subventions destinées à ces mesures (9%) est supérieure à celle de la surface concernée (à peine 7.5%).

La situation s'inverse dans le cas de l'isolation contre des locaux non chauffés: bien qu'elle constitue plus de 10% des surfaces assainies, sa part ne représente que 4% du montant des subventions versées, les tarifs de subventions pour ce type de mesure étant bas (10 francs/m<sup>2</sup>). Plus de 80% des surfaces et des subventions concernent l'assainissement des toitures et des façades.

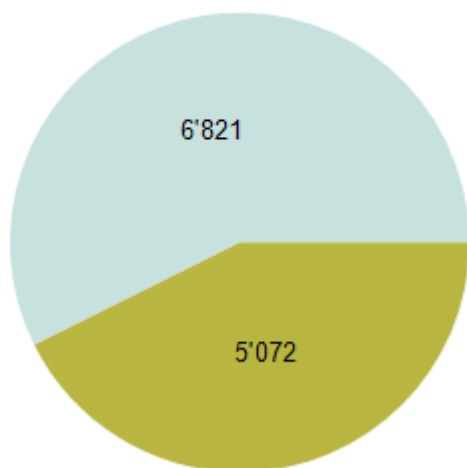
## Versements pour des demandes portant sur un seul élément de construction

Année 2014, ensemble de la Suisse

Evaluation des demandes pour des mesures isolées (rénovation d'un seul élément de construction) par rapport aux demandes pour plusieurs éléments de construction.

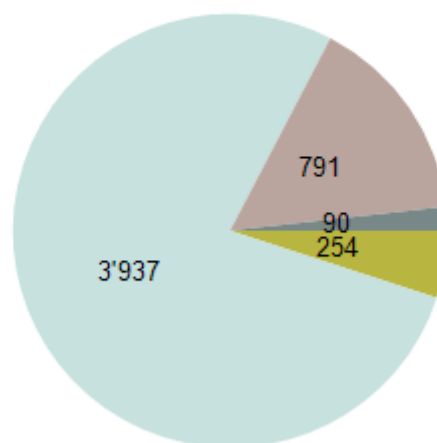
■ Elément de construction isolé  
■ Plusieurs éléments de construction

Plusieurs éléments de construction / un seul élément de construction isolé [nombre]



■ Fenêtre  
■ Toit  
■ Mur extérieur  
■ Contre locaux non chauffés

Elément de construction isolé [nombre]



Plusieurs éléments de construction / un seul élément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Elément de construction isolé	5'072	42.6	10'058
Plusieurs éléments de construction	6'821	57.4	14'819
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100.0</b>	<b>12'789</b>

Elément de construction isolé	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Fenêtre	254	5.0	7'775
Toit	3'937	77.6	10'501
Mur extérieur	791	15.6	9'148
Contre locaux non chauffés	90	1.8	5'095
<b>Total</b>	<b>5'072</b>	<b>100.0</b>	<b>10'058</b>

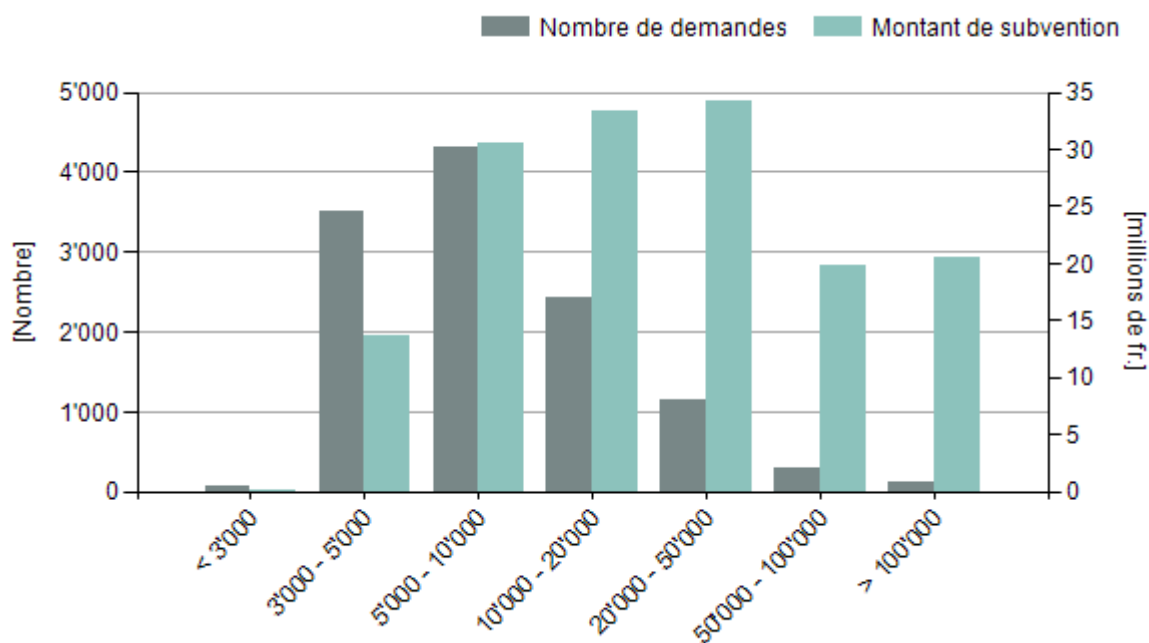
Les assainissements portant sur plusieurs éléments de construction sont fondamentalement souhaitables d'un point de vue énergétique, puisqu'ils présentent généralement une surface d'assainissement plus grande qu'un élément de construction isolé et qu'ils permettent de ce fait une économie plus importante d'énergie, resp. de CO<sub>2</sub>, par demande de subvention. Les demandes portant sur plusieurs éléments de construction sont en forte augmentation depuis le début du programme. Par comparaison avec l'année 2013, le nombre a une fois de plus augmenté et atteint désormais presque 60%.

Les assainissements de toit portant sur des éléments de construction isolés sont en forte augmentation par rapport aux années précédentes au détriment des assainissements de fenêtres. Cette année, la proportion d'assainissements de toits est passée à près de 80%, contre à peine 60% en 2013 et 40% en 2012. D'autre part, l'assainissement de fenêtres ne représente plus qu'env. 5%, contre 25% l'année précédente (voir aussi commentaire page précédente).

## Versements par tranche de subvention

Année 2014, ensemble de la Suisse

Classés en fonction du montant de subvention par demande.



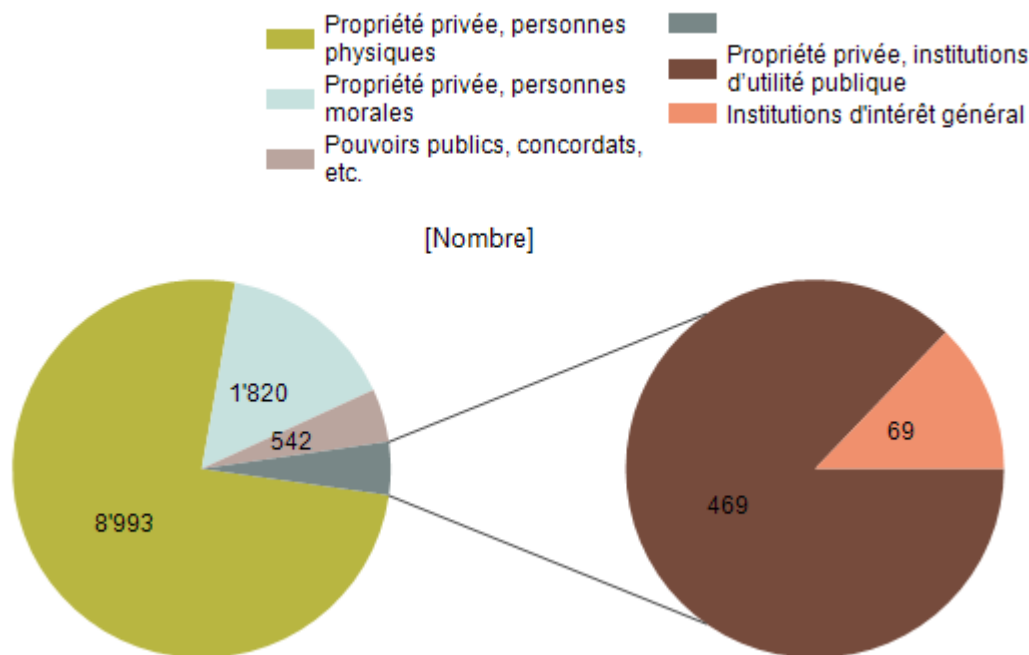
Tranche de subvention	Nombre de demandes	%	Montant de subvention, en millions de fr.	%
< 3'000	81	0.7	0.15	0.1
3'000 - 5'000	3'512	29.5	13.64	9
5'000 - 10'000	4'305	36.2	30.52	20.1
10'000 - 20'000	2'428	20.4	33.37	21.9
20'000 - 50'000	1'149	9.7	34.15	22.5
50'000 - 100'000	292	2.5	19.83	13
> 100'000	126	1.1	20.43	13.4
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100.0</b>	<b>152.10</b>	<b>100.0</b>

Depuis l'ajustement du montant minimal de subvention de 1'000 à 3'000 francs en avril 2011, le nombre de petites demandes n'a cessé de diminuer. Cette année, le nombre de demandes avec un montant compris entre 1'000 et 3'000 francs a été négligeable. Les demandes appartenant à cette catégorie mentionnées dans la liste ont toutes été déposées avant avril 2011 et payées seulement en 2014.

Au moins 85% des demandes versées présentaient un montant de subvention entre 3'000 - 20'000 francs. Ces demandes ont constitué environ la moitié du montant total des subventions de l'année 2014. Les demandes avec un montant de subvention supérieur à 100'000 francs représentent certes moins de 1% de l'ensemble des demandes, mais constituent plus de 13% du montant des subventions.

## Versements par type de propriétaire

Année 2014, ensemble de la Suisse



Type de propriétaire	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Propriété privée, personnes physiques	8'993	75.6	8'627
Propriété privée, personnes morales	1'820	15.3	25'866
Propriété privée, institutions d'utilité publique	469	3.9	22'503
Pouvoirs publics, concordats, etc.	542	4.6	27'204
Institutions d'intérêt général	69	0.6	31'043
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100.0</b>	<b>12'789</b>

Les bâtiments détenus à titre privé par des personnes physiques ont représenté environ les trois quarts des demandes. Du fait que le montant moyen de subvention par demande pour cette catégorie de demandes s'est avéré nettement inférieur, puisqu'il s'élève tout juste à 8'600 francs, que pour les personnes morales (p. ex. sociétés immobilières ou caisses de pension), les projets de personnes physiques n'ont constitué toutefois que la moitié des subventions versées. Les chiffres sont restés relativement constants par rapport à l'année précédente.

Les personnes morales et les pouvoirs publics / les concordats ont déposé des demandes presque trois fois supérieures à celles déposées par les personnes physiques.

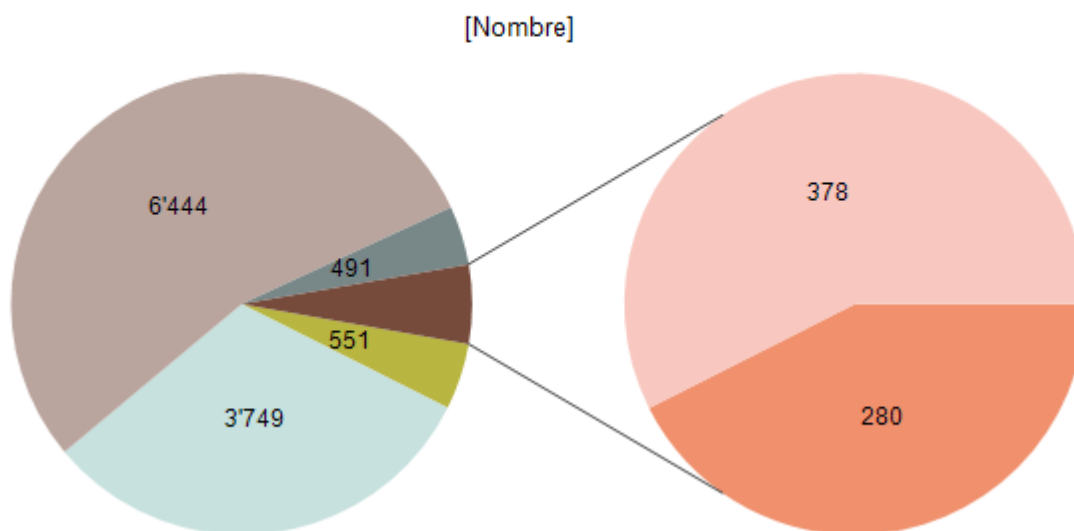
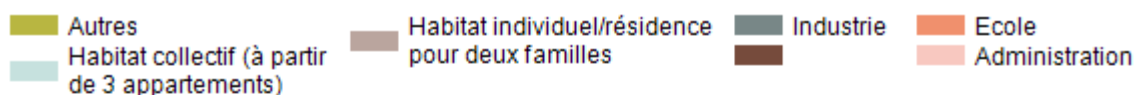
Les montants de subventions versés au total se répartissent environ à part égale entre les personnes physiques et les autres catégories de propriétaires.



## Versements par type d'utilisation

Année 2014, ensemble de la Suisse

La catégorie «Autres» regroupe les locaux de réunion, les hôpitaux, les restaurants, les dépôts, les salles de sport et les piscines couvertes.

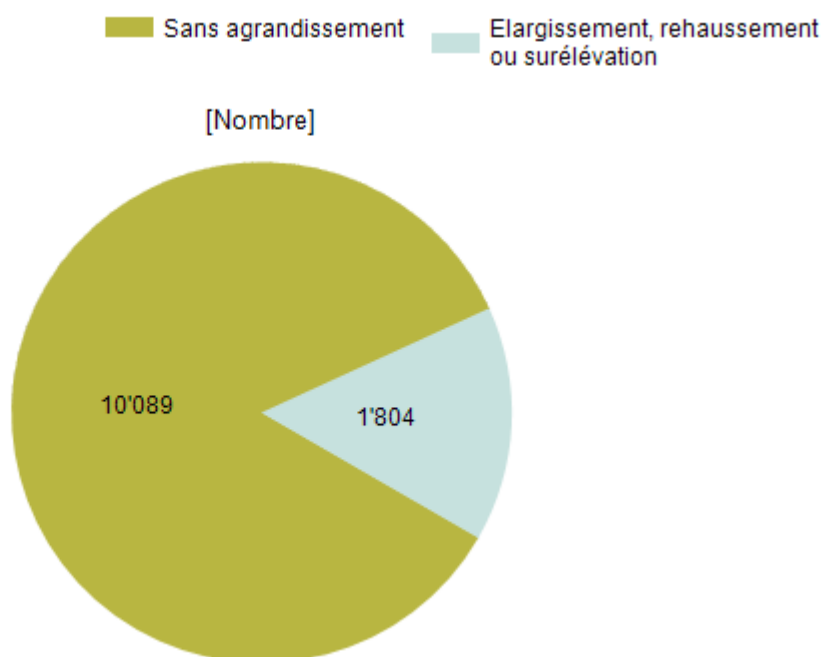


Type d'utilisation	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Autres	551	4.6	25'400
Habitat collectif (à partir de 3 appartements)	3'749	31.5	16'120
Habitat individuel/résidence pour deux familles	6'444	54.2	6'631
Ecole	280	2.4	29'038
Administration	378	3.2	29'970
Industrie	491	4.1	31'525
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100.0</b>	<b>12'789</b>

Comme pour les années précédentes, la plus grande part des demandes concernent des maisons pour une ou deux familles et des immeubles d'habitation. Le montant moyen de subvention demandé a par contre été nettement plus bas que pour les autres types d'utilisation. Les assainissements de bâtiments industriels et administratifs ont présenté le montant moyen de subvention le plus élevé. Les écoles se situent aussi dans le même ordre de grandeur. En ce qui concerne le montant de subvention, ces demandes ont été environ quatre fois plus importantes que celles concernant des maisons pour une ou deux familles. Le montant moyen de subvention pour les bâtiments administratifs a augmenté de plus de 6'000 francs par rapport à 2013. Les autres chiffres sont restés assez constants.

## Versements par agrandissement de la surface habitable

Année 2014, ensemble de la Suisse

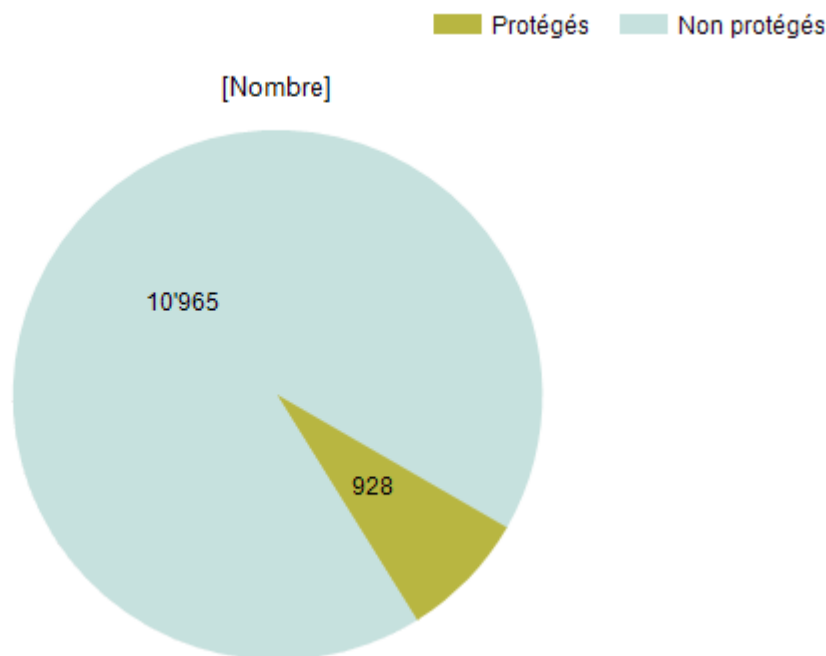


Agrandissement de la surface habitable	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Sans agrandissement	10'089	84,8	12'738
Elargissement, rehaussement ou surélévation	1'804	15,2	13'073
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100,0</b>	<b>12'789</b>

Cette évaluation montre dans combien de cas un agrandissement du volume du bâtiment, à savoir un élargissement, un rehaussement ou une surélévation, a été réalisé en plus du projet d'assainissement. L'isolation de ces nouvelles parties de bâtiment n'est pas subventionnée par le Programme Bâtiments, car celles-ci doivent généralement satisfaire aux exigences très strictes en matière de nouvelle construction.

## Versements par bâtiment et élément de construction protégés et non protégés

Année 2014, ensemble de la Suisse



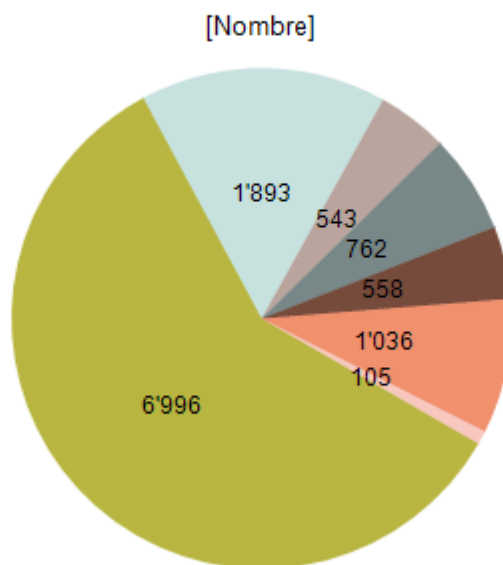
Bâtiments et éléments de construction protégés et non protégés	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Protégés	928	7.8	12'625
Non protégés	10'965	92.2	12'803
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100.0</b>	<b>12'789</b>

Les bâtiments et les éléments de construction sont considérés comme protégés lorsqu'ils figurent dans un inventaire fédéral, cantonal ou communal et y sont enregistrés en tant qu'objets d'importance « nationale » ou « régionale » ou sont déclarés protégés par une autorité. Dans ces cas-là, si un justificatif atteste que les valeurs U prescrites ne sont pas atteignables, des allègements peuvent être accordés. Le graphique montre tous les requérants qui classent leur bâtiment comme protégé, indépendamment du fait qu'ils aient demandé ou qu'on leur ait octroyé des allègements pour cette raison.

La proportion de bâtiments et éléments de construction protégés se situait ces dernières années entre 6.5 et 8.5%. Le montant moyen de subvention a été plus bas dans les années passées pour les bâtiments et éléments de construction protégés que pour ceux qui ne sont pas protégés. Cette année, les montants de subvention étaient pratiquement équivalents.

## Versements par agent énergétique

Année 2014, ensemble de la Suisse



Agent énergétique	Nombre de demandes	%	Montant moyen de subvention par demande, en fr.
Mazout	6'996	58.8	12'957
Gaz	1'893	15.9	14'921
Pompe à chaleur	543	4.6	7'289
Chauffage électrique	762	6.4	7'549
Chauffage à distance/de proximité	558	4.7	21'962
Chauffage au bois	1'036	8.7	9'158
Autres	105	0.9	16'685
<b>Total</b>	<b>11'893</b>	<b>100.0</b>	<b>12'789</b>

Comme au cours des quatre dernières années, environ trois quarts des demandes concernaient des assainissements de bâtiments dont le chauffage provenait de sources d'énergies fossiles (mazout, gaz). C'est pour ce type de bâtiments que la réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> par kilowattheure économisé est la plus grande.

La répartition des sources d'énergie se distingue de la moyenne suisse. En Suisse, environ 65% de tous les bâtiments sont chauffés au mazout ou au gaz, cette proportion se situait autour de 75% pour les demandes. Par contre, avec 10%, la proportion de pompes à chaleur était deux fois plus élevée que pour les demandes dont les subventions ont été déjà versées. L'une des raisons en est que les bâtiments doivent avoir été construits avant 2000 pour obtenir une subvention. La proportion de pompes à chaleur se situe largement au-dessus de la moyenne dans les bâtiments érigés depuis 2000.